

Recherche dans l'intérêt des familles.

Votre ex-conjoint(e) a quitté la région sans vous avertir avec votre enfant, peut-être se trouvent-ils à l'autre bout de la France ! On veut vous « effacer » en tant que père ou en tant que mère !

Le formulaire administratif de recherche dans l'intérêt des familles, est à retirer au commissariat de police, à la gendarmerie, à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre lieu de résidence.

Ce formulaire Cerfa n° 20.3229, téléchargeable sur internet, est à utiliser lorsque vous ne savez pas où se trouve votre enfant (dans le cas par exemple où l'autre parent « gardien » a déménagé sans vous donner la nouvelle adresse de votre enfant) et permet de faire procéder à sa recherche dans toute la France.

Une fois la R.I.F lancée, la brigade vous tiendra au courant trimestriellement des recherches en cours. Octobre 2004.